### N° 72 / Juin 2025

### SAINT VAAST-SUR-SEULLES

Bulletin municipal



Site Internet: <a href="www.saintvaastsurseulles.fr">www.saintvaastsurseulles.fr</a>
Email: <a href="mailto:saintvaastsurseulles@orange.fr">saintvaastsurseulles@orange.fr</a>

Tél.: 02.31.80.37.14



### Le Conseil Municipal vous présente

Comité de Rédaction

Responsable de la Publication

André MARIE

Maire

Conception et mise en page

Yohan MORICE

**Réalisation** 

I.M.B. - 14400 Bayeux

### Sommaire

- Edito
- Regard des députés sur les communes de STM
- Inauguration de la « Vadastine » -Vœux du Maire
- Délibérations
- Budget
- Informations diverses
- Moustique Tigre
- Les collégiens à la Halte Randonneurs
- Hommage à nos amis du Jumelage
- Le jumelage
- Commémoration du 8 Mai 1945
- Remise de diplôme
- Les associations

### **Edito**

#### « Chaque moment est un commencement! »



Chères Vadastines, Chers Vadastins,

Le printemps apporte chaque année une nouvelle vigueur à la nature. Ce renouveau est l'occasion pour chacun d'entre nous de retrouver une nouvelle dynamique avec l'arrivée de journées plus longues, plus lumineuses et plus propices aux échanges, rencontres et moments festifs, mais c'est aussi la période du vote du budget (un dossier spécial dans ce bulletin y est consacré).

Ce budget 2025 marque la dernière année pleine du mandat que vous nous avez confié en 2020. Chaque jour avec l'équipe municipale, nous agissons pour préserver cette qualité de vie parce que je crois profondément que dans un monde en proie aux menaces de toutes sortes, dans un pays sans cesse plus en désordre, la commune demeure le bon échelon, celui de la proximité.

Beaucoup d'investissements ont été réalisés durant ces 5 années, passées si vite, mais l'ouvrage n'ait jamais achevé et il reste toujours à faire : la réfection de l'enceinte de l'église, le four à pain, la chapelle, etc... En effet, la gestion d'une commune est une aventure de tous les instants qui nécessite une réactivité immédiate au quotidien, compte tenu des réservations et de l'entretien des gîtes. Pour autant, cette année nous marquerons une pause dans les investissements lourds.

L'Association « Vadastine » a établi son calendrier pour l'année, il vous est présenté plus en détails dans les pages qui suivent. Derrière chaque événement, chaque fête, chaque animation, il y a le travail souvent discret mais toujours généreux des bénévoles de l'association qui font battre le cœur de **Saint Vaast**. Grâce à leur engagement, notre commune demeure vivante, joyeuse et accueillante. Les élus seront ravis de partager tous ces événements avec vous!

Je vous souhaite un bel été et vous remercie de votre sympathie et de votre soutien!



Votre Maire André MARIE

### Regard des députés sur les communes de STM

#### LE REGARD DE...

#### Entretien

#### Bertrand Bouyx et Joël Bruneau, traits d'union entre les territoires et l'Assemblée nationale

#### Les deux députés de Seulles Terre et Mer partagent quelques confidences d'ordre intercommunal et... sociétal.

#### Quelles(s) attache(s) vous relient à Soulles Terre et Mer ?

Bertrand Bouyx. Je suis un habitant de Seulles Terre et Mer. Et fier et heureux de l'être. J'ai choisi de m'installer à Creullysur-Seulles après avoir habité Trungy et Bayeux. C'est une ville magnifique, par son patrimoine et sa douceur de vivre. STAL porte bien son nom et c'est le signe d'un territoire qui correspond à un espace vêcu par les habitants.

Joël Bruneau. Personnellement, c'est un territoire que je suis heureux de retrouver en tant que député après l'avoir découvert it y a maintenant 30 ans lorsque j'étais assistant parlementaire. Plus généralement, c'est un territoire auquel l'attribue assez naturellement un certain nombre

paysages, maritimes comme terriens, de son terroir avec les huitres d'Asnelles, sans oublier la qualité du bâti, au travers de nombreux villages et nombreuses villes assez remarquables.

Comment un territoire comme Seulles Terre et Mer peut-il poursuivre son développement à l'heure où plane l'incertitude sur l'accompagnement de l'État ?

Bertrand Bouyx. Je ne crois pas au désengagement de l'État. L'État, ce sont les territoires et les territoires, c'est l'État. Il n'y a pas, d'un côté, l'argent de l'État, et, de l'autre, l'argent des collectivités. Il n'y a que de l'argent public, l'argent des citoyens au

de qualités à l'image de la beauté de ses service des citoyens. À la place qui est la mienne, je défends, de toutes mes forces, les movens donnés aux territoires pour se développer. On a tout intérêt à faire confiance aux élus locaux.

> Joël Bruneau. Dans le prolongement de ma réponse précédente, le pense que c'est un territoire qui peut réellement miser sur la qualité de vie. C'est aujourd'hui le meilleur levier d'attractivité et de développement. Seutles Terre et Mer dispose, en plus des atouts que j'évoquais, d'une situation géographique idéale tout en conservant une véritable identité rurale et maritime.

#### Par quelles initiatives renouer le dialogue entre les territoires ruraux et l'Assemblée nationale ?

Bertrand Bouyx. Le dialogue n'est pas rompu, mais il faut l'entretenir, ce dialogue, au guotidien. Je sillonne nos 137 communes pour écouter et pour dialoguer. IL v a. aujourd'hui, un fossé qui se creuse entre Paris et la province, entre les villes et les campagnes. Ce n'est pas le seul problème de l'Assemblée nationale. Au contraire, les députés, parce qu'ils vivent les deux réalités ont un rôle à jouer. l'essaie de préserver ce dialogue. Avec les élus et avec les citovens.

Joël Bruneau, II. faut travailler dans deux directions. La première est de reconnecter les élus avec leurs territoires, qu'ils en viennent, qu'ils le connaissent et, si possible, qu'ils aient été des élus locaux, confrontés aux problématiques réelles de ces territoires. La seconde est, à mon sens, de travailler sur une nouvelle étage de décentralisation. C'est un des leviers pour réformer le pays, résoudre les difficultés de l'État et réfléchir à une nouvelle politique d'aménagement du territoire



» Joël Bruneau, étu de la E° circonscription, et Bertrand Bouys, étu de la 5° circonscription, représentent le territoire de Seulles Terre et Mar à l'Assemblée nationale.

STM Magazine - 14 - Janvier 2025

## Inauguration de la « Vadastine » - Vœux du Maire (1/3)

C'est avec un grand plaisir que je vous accueille pour ce moment de convivialité en présence de Joël BRUNEAU notre nouveau Député de la circonscription, de Myriam LETELLIER et Philippe LAURENT nos Conseillers Départementaux, de Mesdames et Messieurs les Maires voisins Hottot-Les-Bagues, Tilly-sur-Seulles, Juvigny-sur-Seulles et Epinay-sur-Odon.

Tous mes vœux se tournent naturellement vers vous chers Vadastines, Vadastins. Que cette nouvelle année 2025 vous soit heureuse, prometteuse, faite d'épanouissement familiaux, personnels ou professionnels. Qu'elle vous soit synonyme d'une vie meilleure surtout pour nos amis qui sont dans la souffrance, la peine ou la difficulté.

En ce début d'année, mes pensées vont à tous ceux qui ont perdu un être cher et tout ceux qui ont été atteint par la maladie.

Je profite de cet instant pour remercier Conseillères et Conseiller municipaux qui m'entourent par leur investissement au sein de la vie municipale. Notre Sénatrice Sonia de la PROVOTE pour son aide dans l'octroi des fonds vert, des Conseillers Départementaux toujours à mes côtés pour les financements des projets que je ne manque pas de leur soumettre. Merci aux Maires, ici présents, pour leur collaboration. C'est toujours important de se soutenir surtout par les temps qui courent.

Pour cette cérémonie, nous avons souhaité vous accueillir dans cette salle rénovée, principal projet de ces dernières années puisque nous travaillons sur sa réalisation depuis 2022, validée en 2023 et réalisée en 2024. Je ne vous cache pas qu'elle ma provoqué quelques insomnies tant par les tracas administratifs que par le financement.

Le chantier a débuté le 2 septembre avec un impératif de réalisation de 3 mois et demi. Si les conditions météo étaient favorable au début, il n'en a pas été de même à la fin. Ce qui nous a amené à ajourner l'enduit extérieur à cause de la pluie et du vent. Il sera finalisé dans quelques temps. Ce projet est un énorme défi pour notre petite commune.

En effet, le budget destiné à cette réalisation s'élève à 360.000,00€ HT ce qui représente 7 années d'investissement. Cet effort budgétaire a été rendu possible par la participation du Conseil Départemental sur l'enveloppe APCR attribuée sur 5 ans « intitulé Rénovation énergétique ». C'est aussi l'aide de l'Etat pour un montant de 90.570,00€ sur l'enveloppe des FONDS Vert. Mais aussi la souscription d'un emprunt de 60.000,00€, prêt de la Banque des Territoires sur 20 ans.

Les annuités seront largement compensées par le produit des locations. Pourquoi cet investissement (démesuré pour certains). Nous avons un contrat de réservation près des gîtes de France et à ce titre si nous voulons garder une bonne fréquentation touristique bien ancrée, nous devions valoriser cet immeuble.

## Inauguration de la « Vadastine » - Vœux du Maire (2/3)

La réalisation comportait plusieurs phases :

- Installation d'une pompe à chaleur air-eau avec chauffage intégré dans le plancher et des radiateurs pour la partie haute (les chambres)
- Isolation extérieure
- Isolation Intérieure
- Remplacement totale de la baie vitrée
- Réfection totale de l'installation électrique avec éclairage « led »

Ce projet que nous dénommons « Réhabilitation énergétique de la Salle des fêtes-gîte de groupe » a été piloté par Julien SUELLA CONSULTANT (Architecte) et son équipe. Monsieur Pascal MARIE habitué des travaux réalisés à St Vaast depuis plus de vingt ans a été notre coordinateur et conseiller.

Les entreprises qui ont répondu à l'appel d'offre :

- Entreprise CHESNEL Bâtiment pour 4 lots (Maçonnerie, Isolation Extérieure, Isolation Intérieure, Menuiserie extérieure)
- Entreprise CELFY (Pompe à chaleur plomberie VMC)
- Entreprise A+ ELEC SAS (Electricité)
- Entreprise JF LEPOIL (Peinture)

A tous ces intervenants, j'adresse mes sincères remerciements pour avoir respecté le calendrier imposé par les réservations. Alors oui, nous avons eu quelques imprévus non évalués dus à la vétusté des murs, ils n'ont pas engendré de retard, par contre un dépassement budgétaire d'environ 15.000,00€.

Ce projet est avant tout un entretien du patrimoine qui participe à l'équipement de la Commune. Il a été porté à l'unanimité des membres du Conseil, sans quoi je ne me serais pas engagé.

Donc aujourd'hui 10 janvier 2025, je déclare la réouverture de la salle des fêtes-gîte de groupe labellisé tourisme handicap, et que cette réalisation participe au financement d'autres projets et qu'elle soit appréciée des habitants et bien évidemment des touristes.

Notre action ne s'est pas arrêtée à la salle des fêtes. Nous avons aussi fait en sorte de renforcer la sécurité des piétons par un chemin paysagé, éclairé.

En 2024, la Commune a continué également à apporter son soutien aux familles pour les activités périscolaires à hauteur maximum de 150,00€ par enfant, **l'Association Vadastine** qui anime la commune a été aussi soutenue pour l'organisation de l'Arbre de Noël et le repas des anciens.

## Inauguration de la « Vadastine » - Vœux du Maire (3/3)

Vous le savez tous le budget de l'état n'est pas voté. Ce qui implique pour nos collectivités une prudence extrême, puisque les dotations de fonctionnement sont les mêmes que l'an dernier, voir en régression. Dans ce contexte inflationniste (+2,2%), la municipalité va rechercher l'équilibre budgétaire sans avoir recours à l'augmentation des taxes. Bien évidemment les dépenses seront limitées.

Je vais aborder un problème qui jusqu'à maintenant ne concernait pas les petites communes : il s'agit de la **sécurité**. Elle est la première des libertés : cela ne doit pas être un sujet tabou. Se sentir bien dans sa commune, c'est aussi s'y sentir en sécurité, c'est se respecter. Depuis quelques années maintenant, nous devons faire face aux incivilités, aux insultes, aux invectives, aux menaces liées souvent à des mécontentements illégitimes. Les auteurs ont les connaît, ils ne respectent aucune règle, contestent tout ce qui ne va pas dans leur sens, ils créent une atmosphère qui pourri le quotidien, et malheureusement de constater que les recours sont peu suivi d'effet voir n'aboutissent pas du tout.

En communication, chaque événement fait l'objet d'un communiqué papier, ou d'un SMS et chaque semestre du bulletin municipal celui-ci est en ligne « saintvaastsurseulles.fr ». La fibre optique est maintenant dans chaque foyer. Elle améliore largement la consultation des supports numériques d'information. Pour compléter ces outils, je vous propose de télécharger le site « panneau-Pocket » entièrement gratuit et qui facilite l'information au jour le jour.

Dans le cadre de la Communauté de Commune, le PLUi devrait être validé en fin d'année. Pour notre village compte tenu de sa configuration : nombreux hameaux, manque de citerne à incendie, conduite d'eau vétuste, assainissement individuel, etc... Il est exclu de prévoir un lotissement. Il y aura tout au plus une construction dans une « dent creuse ».

Au cours de ce mois de janvier et jusqu'à la mi-février, comme tous les 4 ans, nous aurons le recensement de la population. C'est Edgar que vous verrez sonner à votre porte pour les documents à remplir. Je vous conseille, pour ceux qui le peuvent de compléter sur internet le dossier qui va vous être remis. Ce recensement est très important dans la mesure où les attributions budgétaires en dépendent.

Bien sûr tout n'est pas parfait. Tout ne se passe pas toujours comme prévu ni au rythme souhaité, mais nous maintenons le cap et nous poursuivons notre route vaille que vaille pour que notre commune vous apporte mes chers concitoyens, la cadre de vie que vous méritez. Une commune plus solidaire plus humaine ou il fait bon vivre.

Votre Maire André MARIE

# Délibérations - Compte Administratif (1/3)

REPUBLIQUE FRANCAISE

2025-01

DU CALVADOS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal: 11 en exercice: 11

Qui ont pris part à la délibération: 11

de la commune de SAINT VAAST SUR SEULLES

Séance du 25 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt- cinq Mars à dix -huit heures, trente minutes Le Conseil municipal de St VAAST sur SEULLES régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur André MARIE, Maire

Date de convocation 26/02/2025

Date d'affichage : 26/02/2025 Présents: Mesdames AGNES Caroline, LAVILLE Myriam,

LEGUAY Elodie,

Messieurs

FIERVILLE Philippe, LE ROUESNIER Loïc, MORICE Yohan, SIMONNE

Philippe, MOUCHEL Christophe. GOURNAY Guillaume

Absente excusée : Elodie SAINT MARTIN donne procuration à André MARIE

A été nommée secrétaire de séance : AGNES Caroline

#### Approbation du CA 2024 et du compte de gestion 2024- Vote

#### Le maire n'a pas pris part au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2122-21 et 2 R.2342-1et 2342-12,.

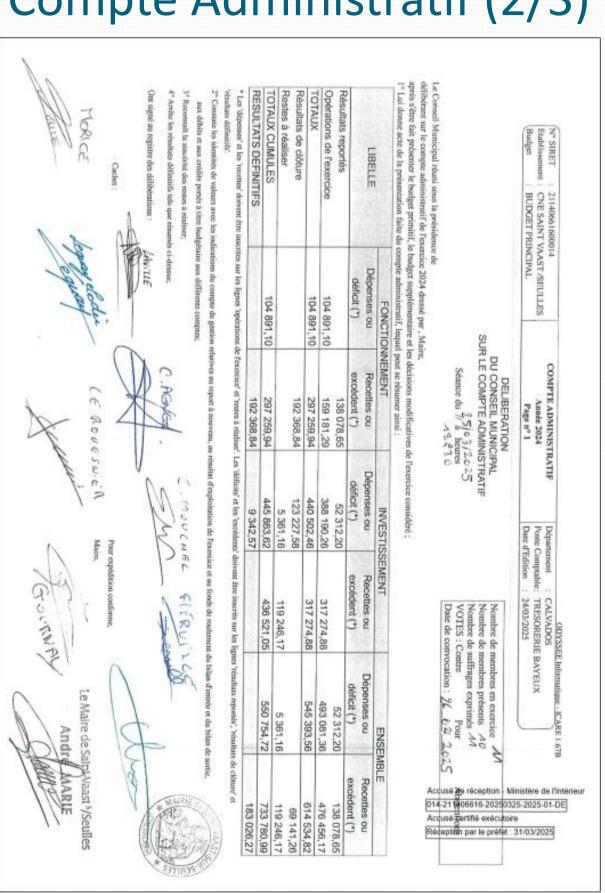
Le Maire expose à l'Assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024

Ayant entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des votants, après en avoir délibéré :

#### Par 10 voix pour et O abstention :

- Lui donne acte de la présentation faire du compte Administratif lequel peut se résumer selon le feuillet joint en annexe
- 2- Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratifs relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés en annexe ci-joint.

# Délibérations - Compte Administratif (2/3)



# Délibérations - Compte Administratif (3/3)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le Compte de gestion 2024 du receveur Municipal dont les chiffres sont en concordance avec ceux du compte Administratif 2024.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en sous -Préfecture Le 31 Mars 2025 Et publication ou notification Du 31 Mars 2025 Pour extrait conforme au registre Le Maire

André MARIE



L'Équipe Municipal s'efforce de ne pas utiliser la fiscalité comme variable d'ajustement. C'est la raison pour laquelle l'effort est prioritairement porté sur la maîtrise des

Wais avec la baisse régulière des dotations de l'État, l'équilière buitgétaire est de plus en plus difficile à atteindre.

Pour autant, nous curtinuous à gérier avec rigueur et responsabilité les finances communales afin de répondre à vos attentes et mettre en œuvre les engagements pour lesquels vous nous avez étu.

C'est dans ces conditions qu'il est primordial d'engranger les revenus des gites, de la Salle des fêtes et de la Haite randonneurs.

Pour la 13<sup>less</sup> année consétutive les taux des taxes locales : Taxe Pondère sur le bâti et non bâti n'ont pas été augmentées. Toutefois il est réperenté sur vos feuilles d'impôt le taux d'inflation oublié par INSEE qui varie d'une année à l'autre, soit pour 2024, 1,80%.

### Délibérations - Taxes locales

2025-04

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

de la commune de SAINT VAAST SUR SEULLES

Afférents au Conseil Municipal: 11

en exercice: 11

Qui ont pris part à la délibération: 11

Séance du 25 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt- cinq Mars à dix -huit heures trente minutes, Le Conseil municipal de St VAAST sur SEULLES régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur André MARIE, Maire,

Date de convocation 26/02/2025

Date d'affichage : 26/02/2025 Présents: Mesdames AGNES Caroline, LAVILLE Myriam, LEGUAY Elodie,

Messieurs

Messieurs

FIERVILLE Philippe, LE ROUESNIER Loïc, MORICE Yohan, SIMONNE Philippe, MOUCHEL Christophe. GOURNAY Guillaume

Absente excusée : Elodie SAINT MARTIN donne procuration à André MARIE

A été nommée secrétaire de séance : AGNES Caroline

Objet: Taux d'imposition des taxes locales directes 2025

Après en avoir délibéré, sur les informations données par Monsieur le Maire, à l'unanimité les membres du Conseil décident de maintenir les taux de l'an dernier en **Taxe** Foncière « Bâti » taxe Foncière « non bâti » ET <u>la Taxe d'Habitation »</u>

Ces taux seront inscrits sur l'état des notifications des taxes directes locales pour 2025 état 1259 :

\*Taxe Foncière « Bâti »

: 23.60%

\*Taxe Foncière « Non Bâti »

: 5.20%

\* Taxe d'Habitation

: 8.24%

A l'unanimité les membres du conseil votent ces taux

Pour extrait conforme au-registre

Le Maire

Andre MARIE

Rendu exécutoire Après envoi en S Préfecture.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406616-20250325-2025-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

### Délibérations – Subventions

2025-05

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Affèrents au Conseil Municipal: 11

Qui out pris part à la deliberation: 11

de la commune de SAINT VAAST SUR SEULLES

Séance du 25 Mars 2025

\_\_\_\_\_

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt- cinq Mars à dix -huit heures trente minutes, Le Conseil municipal de St VAAST sur SEULLES régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur André MARIE, Maire

Date de convocation 26/02/2025

Date d'affichage : 26/02/2025 Présents: Mesdames AGNES Caroline, LAVILLE Myriam,

LEGUAY Elodie,

Messieurs

FIERVILLE Philippe, LE ROUESNIER Loïc, MORICE Yohan, SIMONNE

Philippe ,MOUCHEL Christophe. GOURNAY Guillaume

Absente excusée : Elodie SAINT MARTIN donne procuration à André MARIE

A été nommée secrétaire de séance : AGNES Caroline

#### Répartition des Subventions aux Associations

La Commune de St VAAST sur SEULLES apporte son soutien Financier aux associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, et mettre en place des nouvelles actions ou évènements. Elle le fait sur présentation des résultats financiers et des activités menées tout au long de l'année

Monsieur le Maire propose d'attribuer les montants ci-dessous, et d'ajouter à la liste une aide ponctuelle aux familles qui le demandent pour les activités périscolaires sur présentation de facture acquittée à hauteur de 30% du montant avec une aide maximum de 150€ par enfant.

Association VADASTINE (loisirs Jumelage, Foyer)	3255€
AINES DU CANTON de THUE et MUE	70€
MJC de AUDRIEU	60€
UNC de TILLY SUR SEULLES	80€
ADMR de TILLY SUR SEULLES	60€
SUBVENTION ASSO PERISCOLAIRE	775€

Soit la somme de quatre mille trois cents € à la ligne 65748,

Et aide aux familles pour activité scolaire cinq cent € à la ligne 65134.

A l'unanimité les membres du conseil votent ces taux.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire

André MARIE

# Délibérations – Tarifs locations (1/4)

#### Proposition tarifs « Le petit Domaine » (GITE N°1789)

Mise en application à partir du 1er Septembre 2025

Les tarifs ci-dessous prennent en compte les 15% de frais contractuels au « service Réservation », excepté pour les réservations milieu de semaine.

Désignation	Montant		
	2024	Frais de gestion Gîte de France	2025
Haute saison (Juillet & Août)	573,75€	101,25€	675,00€
Moyenne saison (Vacances Février, Toussaint , Noël, Juin & Septembre)	403,75€	71,25€	475,00€
Basse saison – Hors vacances scolaires (Janvier à Mai & Septembre à Décembre)	310,25€	54,75€	365,00€
Vacances scolaires de Printemps & Semaine de Noël	425,00€	75€	500,00€
Week-end 4 jours (Pentecôte, Ascension, Armistice)	310,25€	54,75€	365,00€
Week-end ordinaire (Vendredi 16h – Dimanche 18h)	246,50€	43,50€	290,00€
<b>Milieu de semaine</b> (Lundi 16h – Vendredi 10h)	246,50€	43,50€	290,00€

Facturation		Montant 2025
Caution		300,00€
	Semaines Novembre à Mars	65,00€
Forfait chauffage	Semaines Avril à Juin & Septembre à Octobre	40,00€
	Week-end	20,00€
Forfait ménage		70,00€
Brouette de bois		10,00€
Vaisselle perdue ou	cassée	5,00€

## Délibérations – Tarifs locations (2/4)

Proposition tarifs « La Vadastine – Gîte de groupe » (GITE N°8042)

Mise en application à partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2025 Les tarifs ci-dessous prennent en compte les 15% de frais contractuels au « service Réservation »

Désignation	Montant		
	2024	Frais de gestion Gîte de France	2025
Haute saison (Juillet & Août)	820,25€	144,75€	965,00€
Moyenne saison (Vacances Février, Toussaint , Noël, Juin & Septembre)	624,75€	110,25€	735,00€
Basse saison – Hors vacances scolaires (Janvier à Mai & Septembre à Décembre)	518,50€	91,50€	610,00€
Vacances scolaires de Printemps & Semaine de Noël	710,00€	125,25€	835,00€
Week-end 4 jours (Pentecôte, Ascension, Armistice)	480,00€	70,00€	550,00€
Week-end ordinaire (Vendredi 16h – Dimanche 18h)	480,00€	70,00€	550,00€
<b>Milieu de semaine</b> (Lundi 16h – Vendredi 10h)	480,00€	70,00€	550,00€

Facturation	Montant 2025
Caution	300,00€
Forfait Gaz+ (par semaine)	20,00€
Forfait ménage	100,00€
Location 1 chambre (1 nuit)	50,00€
Location de draps (par lit simple)	6,00€
Vaisselle perdue ou cassée	5,00€

# Délibérations – Tarifs locations (3/4)

#### Proposition tarifs « La Vadastine – Salle des fêtes »

Mise en application à partir du 1er Septembre 2025

Désignation	Montant 2025
Week-end ordinaire  Maximum 80 personnes assises  Equipement complet dortoir + vaisselle  Salle rendue propre et rangée  Charges: Gaz, Eau, Electricité 20,00€  Forfait ménage 1  (Vendredi 16h – Dimanche 18h)	480,00€
Dimanche (sans équipement) Sans couchage, sans vaisselle Salle rendue propre et rangée Charges comprises Forfait ménage 1 (Samedi 16h – Dimanche 18h)	250,00€
Dimanche (avec équipement) 15 couchages, avec vaisselle Salle rendue propre et rangée Charges comprises Forfait ménage 1 (Samedi 16h – Dimanche 18h)	300,00€
1 jour milieu de semaine (sans équipement) Sans vaisselle, sans dortoir Salle rendue propre et rangée Forfait ménage 1	170,00€
<b>Vin d'honneur (1/2 journée)</b> Salle rendue propre et rangée Forfait ménage 2	60,00€

Facturation	Montant 2025
Caution	300,00€
Forfait ménage 1	100,00€
Forfait ménage 2	70,00€

# Délibérations – Tarifs locations (4/4)

#### Proposition tarifs « La Halte Randonnée »

Mise en application à partir du 1er Septembre 2025

Désignation	Montant 2025
Journée en semaine Locaux rendus propre et rangée (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi)	60,00€
<b>Dimanche</b> Locaux rendus propre et rangée (Dimanche)	120,00€
Vin d'honneur (1/2 journée) Locaux rendus propre et rangée	60,00€

Facturation	Montant 2025
Caution	190,00€

### Délibérations - PLUi (1/3)

2025-09

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal: 11 en exercice: 11

en exercice: 11

Qui ont pris part à la délibération: 11

de la commune de SAINT VAAST SUR SEULLES

Séance du 25 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq Mars à dix -huit heures , trente minutes Le Conseil municipal de St VAAST sur SEULLES régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur André MARIE , Maire

Date de convocation 26/02/2025

Date d'affichage : 26/02/2025 Présents: Mesdames AGNES Caroline, LAVILLE Myriam,

LEGUAY Elodie,

Messieurs

FIERVILLE Philippe, LE ROUESNIER Loïc, MORICE Yohan, SIMONNE

Philippe ,MOUCHEL Christophe. GOURNAY Guillaume

Absente excusée : Elodie SAINT MARTIN donne procuration à André MARIE

A été nommée secrétaire de séance : AGNES Caroline

#### PLUi INTERCOMMUNAL CDC SEULLES TERRE ET MER

Après présentation de la délibération du Conseil Communautaire par l'Adjoint délégué à la commission PLUi le conseil municipal de SAINT VAAST SUR SEULLES donne un avis FAVORABLE à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre. A Saint-Vaast-sur-Seulles, le 25 Mars 2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406616-20250401-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

### Délibérations - PLUi (2/3)

Délibération - Conseil municipal du 25 Mars 2025 - Avis de la commune sur le projet de PLUi

#### Conseil municipal de la commune de SAINT VAAST SUR SEULLES

Séance du 25 MARSC 2025

Objet : Avis de la commune sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 151-1 et suivants, L.153-14 et suivants, R.153-3 et suivants et R.153-5.

VU les statuts de la communauté de communes Seulles Terre et Mer, notamment sa compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

VU le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Normandie,

VU le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bessin,

VU la délibération n°DEL2021\_123 du Conseil communautaire en date du 09 décembre 2021 prescrivant l'élaboration du PLUi de la communauté de communes Seulles Terre et Mer et déterminant les modalités de concertation,

VU la délibération n°DEL2023\_054 du Conseil communautaire en date du 15 juin 2023 prenant acte d'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

VU, le débat sur les orientations générales du PADD qui s'est tenu au sein du conseil municipal le 25 MARS 2025,

**VU** la délibération n° DEL2025\_001 du Conseil communautaire en date du 20 février 2025 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

VU, le projet de PLUI arrêté et les différentes pièces le composant, à savoir le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le règlement écrit et graphique, les Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP), les annexes et les pièces administratives,

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux dispositions des articles L.153-15 et R. 153-5 du code de l'urbanisme, le projet de PLUI arrêté par l'établissement public de coopération intercommunale compétent est transmis pour avis à ses communes membres, cet avis pouvant être favorable, favorable assorti d'observations ou défavorable;

**CONSIDERANT QUE** l'avis sollicité sur le projet de PLUi arrêté est rendu dans un délai de trois mois suivant la date d'arrêt dudit projet, l'avis étant réputé favorable en cas d'absence de réponse à l'issue de ce délai ;

CONSIDERANT QUE lorsqu'une commune membre émet un avis défavorable sur les OAP ou les dispositions du règlement du projet de PLUi qui la concernent directement, l'établissement

1

### Délibérations - PLUi (3/3)

Délibération - Conseil municipal du 25 Mars 2025 - Avis de la commune sur le projet de PLUI

public de coopération intercommunal compétent doit délibérer à nouveau sur ce projet, le cas échéant modifié pour tenir compte des avis rendus ;

**CONSIDERANT QUE** le projet de PLUI arrêté par la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer appelle de la part de la commune les observations retranscrites dans l'avis annexé à la présente délibération, qui lui sera notifié un avis favorable

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

 D'émettre un avis favorable sur le projet de PLUi arrêté par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer le 20 février 2025.

**D'approuver** les observations figurant dans l'avis annexé à la présente délibération, qui sera notifié à la Communauté de Communes Seulles Terre et Mer.

 D'autoriser le Maire ou tout adjoint titulaire d'une délégation à cette fin, à prendre toutes mesures, actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

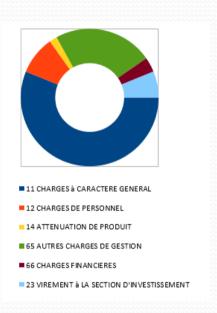
> André MARIE Le Maire

## Budget (1/2)

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

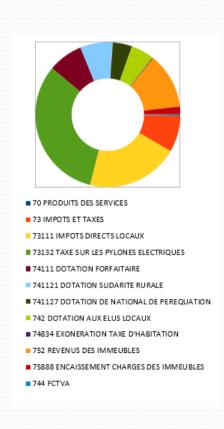
#### 1 - DEPENSES

Désignation	Montant
11 – Charges à caractère général	85 540,00€
12 – Charges de personnel	13 815,00€
16 – Atténuation des produits	2 760,00€
65 – Autres charges de gestion courante	35 505,00€
66 – Charges financières	5 310,36€
23 – Virement à l'investissement	9406,22€
Total	152 336,58€



#### 2 - RECETTES

Désignation	Montant
70 – Produits des services	239,00€
73 – Impôts et taxes	9 858,00€
73111 – Impôts directs locaux	24 858,00€
73132 – Taxe sur les pylônes électriques	38 785,00€
74111 – Dotation forfaitaire	9 325,00€
741121 – Dotation solidarité rurale	8791,00€
741127 – Dotation nationale de péréquation	5 164,00€
742 – Dotation aux élus locaux	6 276,00€
74834 – Exonération taxe d'habitation	226,00€
752 – Revenus des immeubles	15 000,00€
75888 – Encaissement charges des immeubles	2 000,00€
744 – FCTVA	165,54€
Total	120 687,54€

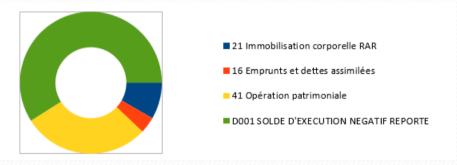


## Budget (2/2)

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

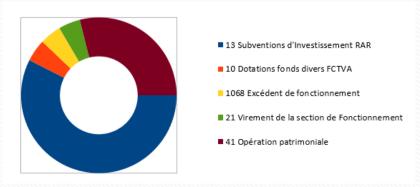
#### 1 - DEPENSES

Désignation	Montant
021 – Immobilisation corporelles (Reste à réaliser 2024)	17 361,16€
016 – Emprunts et dettes assimilées	7 864,77€
041 – Opération patrimoniale	60 464,28€
D001 – Solde d'exécution négatif reporté	123 227,58€
Total	208 917,79€

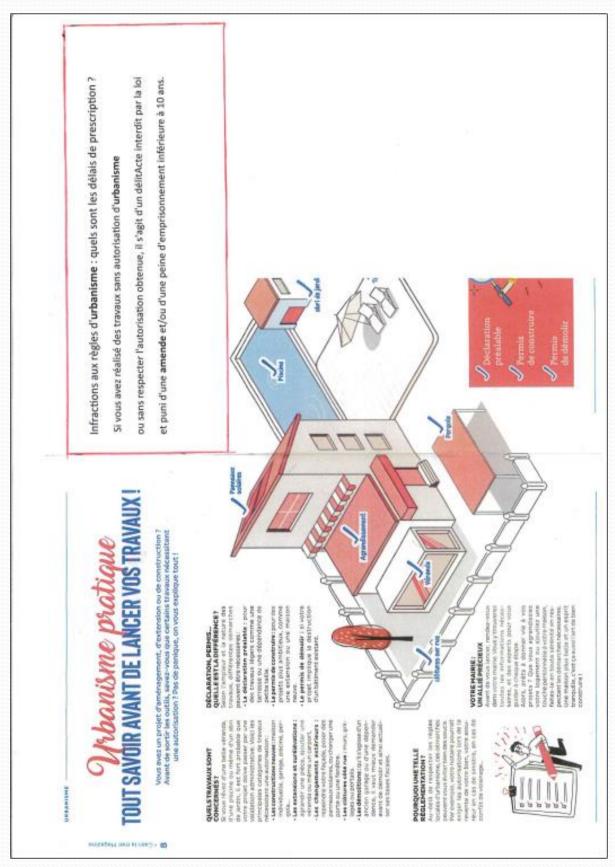


#### 2 - RECETTES

Désignation	Montant
013 – Subventions d'investissements (Reste à réaliser 2024)	120 002,17€
010 – Dotations fonds divers - FCTVA 2024	9 702,55€
1068 – Excédent de fonctionnement 2023	9 342,57€
021 – Virement de la section fonctionnement	9 406,22€
041 – Opération patrimoniale	60 464,28€
Total	208 917,79€



# Informations diverses – Urbanisme Pratique



## Informations diverses – Infractions pénales

#### JURIDIQUE | PRATIQUE

51

#### LES INFRACTIONS PÉNALES EN DROIT DE L'URBANISME

utre la nécessité d'harnoniser les construc tions, le droit de l'urbanisme répond à un objectif de gestion et de prévention des es attachés aux construc tions, à l'habitat et des risques naturels, participant ainsi d'une préoccupation d'intérêt général et d'ordre public. Le droit pénal ne peut garantir de manière absolue le respect de la réglementation mais constitue un levier efficace. Les sanctions encourues en cas de méconnaissance peuvent avoir un effet dissuasif.

#### Que sanctionne le droit pénal de l'urbanisme?

pénal de l'urbanisme ?
Si le drait de l'urbanisme réglemente, de manière générale, l'utilisation et l'occupation des sols, le droit pénal de l'urbanisme a pour objectif de garantir le respect des dispositions légales ou réglementaires qui en sont issues, en permettant de sanctionner certains comportements controires aux textes.

Les infractions en maîtière d'urbanisme sont prévues par les articles L480-1 à L480-1 et L. 610-1 du Cade de l'urbanisme et présentent la particularité de fonctionner selon la technique de l'incrimination par remoi.

Définies largement, elles sanctionnent aussiblen la méconnoissance des règles relatives aux autorisations administratives (absence de déclaration préalable de travaux, construction sans permis de construire, etc.) que des règles générales de fond (non-espect du plan local d'urbanisme, etc.).

#### Quels sont les éléments constitutifs des infractions?

Les infractions prévues en droit pénal de l'urbanisme peuvent aussi bien sanctionner l'absence d'autorisation administrative que la violation de la réglementation. Comme toute infraction pénale, celles qui rolèvent du droit de l'urbanisme nécessitent la démonstration d'un élèment mati-iel et moral. La diversité des règles d'urbanisme dont la violation est susceptible d'être sanctionnée implique l'existence d'une variété d'élèments mati-riels, allant des manquements aux dispositions générales d'aménagement et d'urbanisme à l'inobservation des dispositions relatives aux diverses auto-risations et déclarations préalables.

S'agissant de l'élément moral, la jurisprudence considére que la seule constatérion de la violation en connaissance de cause d'une prescription légale ou réglementaire implique, de la part de son auteur, l'intention coupable (Crim, 12 juillet 1994, n° 93-85.262). En cutre, la régularisation ditrisure partielle de certaines infractions ne fait pas disparaître l'élément intentionnel (Crim, 16 janvier 2018, n° 17-8157).

#### Qui peut constater les infractions?

Outre les agents et officiers de police judiciaire qui sont dotés d'une compétence générale dans le constat des infractions, le carective technique de la réglementation en matière d'urbanisme a nécessité d'étendire cette compétence à d'autres personnes.

Ainsi, tous les fonctionnaires et agents de l'État et des colectivités publiques assermentés et commissionnés à cet effet par le maire ou le ministre changé de l'urbanisme détiennent une compétence spéciale en la matière (C. urba., art. L.570-4 et L.480-1.)

Le constat de l'infraction donne lieu à la rédaction d'un procèsverbal qui fait foi jusqu' à preuve du contraire, lequel est transmis sans délai auprocureur de la République qui apprécie, en vertu de l'article 40 du Code de procédure pénale, l'opportunité d'engager

#### Quelles sont les personnes susceptibles d'engager leur responsubilité pénale?

Aussi bien la responsabilité des personnes physiques que des personnes morales peut être rechechée (C. urba., art. L.480-4-2), qu'elles soient les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepeneurs ou toutes autres personnes responsables de l'exécution desdits travaux (C. urba., art. L.480-4, alinéa 2). Ces différentes qualités doivent être appréciées à la date des faits incriminés.

Il convient de préciser que les causes d'irresponsabilité pénale, telles que l'erreur de droit ou l'état de nécessité, ne sont que ravement retenues en matière d'urbanisme.

#### Quelles sont les règles en matière de prescription?

En matière délictuelle, la prescription de l'action publique est de six années révoltes à compte du jour du l'Infraction a élé commisse (C. pr. pén, art. 8). La difficulté en droit pénal de l'urbanisme réside dans la détermination de la date à compter de laquelle la prescription commence à courris.

Les inflactions en matière d'urbanisme sont pour la plupart des infractions continues qui, selon la jurisprudence, ne font courir la délà de prescription qu'à compter de la date d'achèvement des travaux (nemple: Crim, 21 novembre 2006, nº 05-81731). Précisons que les travaux sont considérés contine achevés lorsque les installations sont en état d'être affectées à l'usage auquel elles sont destinées (exemple: Crim, 27 mai 2014, n° 13-84,199).

Quelles sont les peines

La plupart des infractions en matière d'urbanisme relèvent de la catégorie des délits; c'est l'article L.480-4 du Code de l'urbanisme qui fixe les peines susceptibles d'être prononcées. L'arrende encourue est comprise entre 1200 € et 6000 € par mêtre carré de surface construite, démoie ou rendue inutilisable dans l'hypothèse d'une surface de planches, et ne peut exodier un mordant de 300000 € dans les autres cas. En cas de récidive, outre la peine d'arrende, un emprisonnement de six mois pourra être prononcé.

S'agissant des personnes dites morales, le montant de l'amende encourue est porté au quintuple de celui prévu pour les personnes physiques, et d'autres peines spécifiques sont susceptibles d'être prononcées (par exmple le placement sous surveillance judiciaire, la fermeture temporaire ou définitive d'un établissement, etc.)

#### Existe-t-il des mesures de remise en état?

Oui. La seule sanction pénale ne permettant pas de faire cesser la situation ilicite, le Code de furbanisme prévoit la possibilité de prononcer des mesures spécifiques diles de restitution. L'article L.480-5 du Code de

L'article L'étable à la Code de furbaissine prévoit ainsi qu'en cis de condamnation d'une personne physique ou morale, le tribunal statue, au vu des observations écrites ou après audition du maire ou du fonctionnaire compétent, soit sur la mise en conformité des lieux ou celle des ouvrages avec les réglements, l'autorisation ou la déclaration, soit sur la démolition des ouvrages ou la résféctation du sol en vue du résablissement des lieux dans leur était antérieux, dans un délai fixé par la juridiction.

Il est par ailleurs possible pour le tribural d'assortir la condamnation d'une astreinte qui sera liquidée par l'État au bénéfice de la commune (C. urba., art. L480-7). Le tribunal pourse en outre ordonner la publication du jugement, aux frais de la personne condamnée, dans deux journaux régionaux ou locaux, ainsi que son affichage dans les leux qu'il indiquera, qui peut notamment être la mairie (C. urba, art. L480-5).

#### Quels sont les droits reconnus à la partie civile?

L'exercice des droits reconnus à la partie civile est relativement large et appartient aussi bien aux particuliers ayant directement et personnellement souffert du domnage causé par l'infraction qu'aux associations agréées ou aux communes forsque les faits ont été commis sur leur territoire (C. urba, art. LABO-let L.BIO-D. Ces denières sont ainsi fondées à solliciter des dommages et intérêts au titre de leur préjudice moral issu de l'atteinte portée à leur notariéée et de lamobilisation de leurs services.

Il convient de préciser que la mése en conformité des lieux peut être sollicitée par la partie civile et ordonnée à titre de réparation du dermanse.

#### Les obligations du maire

Si le maire est habilité à constater les infractions en matière d'urbanisme, il convient de préciser qu'il agit en qualité d'autorité administrative de l'État. Lorsqu'il a connaissance d'une infraction à la législation en matière d'urbanisme, il est tenu den faire dresser procès-verbal (exemple: CE, 29 mars 1996, n° 84620). Sa carence constitue alors une faute de nature à engager la responsabilité de l'État et non de la commune.

### Informations diverses – Fourrière animale



## Informations diverses – Résultats du recensement



RESULTATS DE LA COMMUNE

14661

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE SAINT VAAST SUR SEULLES

JANVIER - FEVRIER 2025 Clos le 13/02/2025

Age	ent recenseur:	Edgar	AGNES	
Adresses d'habita	tion		70	
Logements recen	sés		72	
Résidences Princi	pales Papier:			
Feu	uilles de logement		5	
Bul	letins Individuels		5	
Résidences Princi	pales Internet			
Feu	illes de logement		60	
Bul	letins individuels		165	
Résidences NON I	Principales			
Rés	sidences secondaires		6	
Log	tement vacant		1	

### Informations diverses – Nids de frelons



# Informations diverses – Vélo Days



# Informations diverses – Tour de France 2025

#### Le Calvados accueille le Tour de France 2025!

Le Tour de France est l'un des événements sportifs les plus suivis au monde. En 2025, les projecteurs se tournent vers Caen, la capitale du Calvados, qui accueillera une étape clé de cette grande compétition cycliste. Ce passage promet une journée mémorable pour les amateurs de sport, les passionnés de cyclisme et les curieux venus découvrir cette région riche en histoire et en paysages époustouflants.

Le Tour de France 2025 réserve une étape exceptionnelle à Caen le 9 juillet, avec un contre-la-montre individuel de 33 km qui s'inscrit dans les festivités du Millénaire de Caen en 2025. Pour la 36ème fois, Caen devient une ville-étape, offrant aux cyclistes et aux spectateurs une immersion dans son riche patrimoine, ses paysages verdoyants et son ambiance festive.

Le lendemain, le 10 juillet, une deuxième étape normande reliera Bayeux à Vire sur un parcours de 201 kilomètres. Cette étape, idéale pour les puncheurs et les baroudeurs, traversera les paysages vallonnés et verdoyants du Bocage et de la Suisse Normande, offrant un défi sportif captivant. Ville-étape pour la 6e fois, Vire promet une arrivée spectaculaire, marquant la conclusion d'une journée riche en intensité, à la fois pour les coureurs et les spectateurs.

Tour de France 2025 à Caen, Bayeux & Vire

### **Moustique Tigre**



Madame, Monsieur,

Le moustique « Aedes albopictus », également appelé moustique tigre, peut être le vecteur de maladies virales, telles que la dengue, le chikungunya ou le zika. Les symptômes sont le plus souvent bénins (douleurs articulaires, douleurs musculaires, maux de tête, d'éruption cutanée avec ou sans fièvre, conjonctivite...), mais ces virus peuvent provoquer des complications sévères : formes hémorragiques pour la dengue, douleurs articulaires persistantes et incapacitantes pour le chikungunya, anomalies congénitales en cas d'infection par le Zika pendant la grossesse.

L'Agence régionale de santé est chargée de mettre en œuvre les dispositions de lutte anti-vectorielle sur l'ensemble du territoire normand vis-à-vis d'Aedes albopictus. Cette lutte, pour laquelle l'ARS missionne l'opérateur FREDON Normandie, repose sur une surveillance active, grâce à un réseau de pièges, et passive sur la base de l'analyse de signalements citoyens.

Lorsque le moustique est repéré, des mesures de gestion graduées telles que la réalisation d'enquêtes entomologiques, la destruction de gîtes, la mise en œuvre de traitements larvicides... sont mises en œuvre, en lien avec vos services, et adaptées au contexte local. Ces étapes sont précisées dans un document dédié à l'attention des mairies à découvrir en cliquant ici.



Depuis les années 2000, ce moustique colonise progressivement le territoire métropolitain. A la suite de la surveillance menée sur la saison 2023, le moustique tigre a été détecté sur cinq secteurs (Calvados, Eure, Manche et Seine-Maritime) et l'Agence régionale de santé Normandie a confirmé pour la première année son implantation dans la région, en Seine-Maritime. Pour éviter qu'il ne s'installe, l'action de tous est essentielle!



Avec le retour, de l'été et les conditions météorologiques plus favorables au moustique, l'ARS Normandie rappelle que chacun peut participer à la surveillance du moustique tigre : si vous pensez en avoir identifié un, signalez sa présence sur le site national dédié : <a href="https://signalement-moustique.anses.fr">https://signalement-moustique.anses.fr</a>

Par des gestes simples, il est aussi possible de lutter contre la prolifération du moustique en supprimant tous les endroits et obiets pouvant contenir de l'eau stagnante. Si les récipients ne peuvent pas être vidés, l'accès à l'eau doit être supprimé en installant par exemple des moustiquaires sur les cuves d'eau de pluie, du sable dans les coupelles de fleurs, en curant les gouttières ainsi que les regards d'évacuation. Ces pratiques sont indispensables pour éviter ou freiner le développement de cet insecte.

Vous souhaitez sensibiliser la population et mener une action de communication ? L'ARS Normandie met à votre disposition un kit de communication composé d'affiches (pouvant être utilisées comme prêt à insérer pour vos prochaines publications ou sur votre site web) et d'un plan réseaux sociaux. Ce kit est téléchargeable en cliquant ici.



Vous trouverez également une information détaillée à destination du grand public et des professionnels sur le site internet de l'ARS Normandie à l'adresse suivante <u>Le moustique tigre « Aedes Albopictus » | Agence régionale de santé Normandie (sante,fr).</u>

Vous remerciant par avance de votre participation

Si vous souhaitez obtenir d'autres supports, n'hésitez pas à contacter le service communication de l'ARS Normandie : ars-normandie-communication@ars.sante.fr..

### Les collégiens à la Halte Randonneurs

# Les collégiens de Tilly-sur-Seulles font étape à la Halte Randonneurs de Saint Vaast-sur-Seulles.

Organisé par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et soutenu par le département du Calvados, le tour du Calvados des collégiens 2025 dans le cadre des VELODAYS se compose de 3 étapes avec une dizaine d'ambassadeurs adultes (élus, responsables structures, athlètes haut niveau ou anciens) qui effectuent les 3 étapes (entre 60 et 90 km) intégralement. Ils sont rejoints par un groupe d'une trentaine de collégiens (6° à 3°) et leurs professeurs pour les 30 derniers kilomètres.

La zone d'arrivée est animée sur 2 ou 3 h, avec un village partenaire impliquant les élèves de cycles 3 du collège ciblé et des écoles du bassin de recrutement. Projet croisé avec les Conseillers pédagogiques EPS 1<sup>er</sup> degré et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré ( USEP). Sollicitation de différents partenaires pour les animations autour des mobilités douces et du Savoir Rouler A Vélo (SRAV).

Ce jeudi l'étape 2 au départ du collège Val de Souleuvre, Souleuvre-en-Bocage à pris la direction du collège du bois d'Orceau de Tilly/Seulles en attendant l'arrivée des coureurs des ateliers furent organisés autour de la maniabilité du vélo, sécurité à vélo et écomobilité avec le développement des pistes cyclables !

Une belle organisation avec de nombreux élèves et encadrants sur la ligne d'arrivée rue Jacques Prévert. Merci à l'ensemble des organisateurs!



# Hommage à nos amis de Bridford (1/2)

#### Courrier envoyé pour les obsèques

Cher DAVID, toute votre famille et amis de Bridford,

Les amis de Saint Vaast-sur-Seulles par la voix de son Maire pensent bien à vous en cette période difficile, et inattendue, pour cette cérémonie d'hommage à Mary HOWEL.

Nous vous exprimons toute notre tristesse pour la perte de cette belle personne, très appréciée des amis de notre village. De nombreux souvenirs de sa présence parmi nous, à Saint Vaast comme à Bridford, font qu'il est évident de penser à sa personnalité enjouée. Son sourire, son humour ont enflammés nos manifestations.

Nous avons aussi été admiratif de la profession qu'elle a exercé car rien n'est plus beau que d'aider à donner la vie. Elle a donné tant d'amour tout au long de sa vie, à sa famille, à ses amis, ce qui fait que chaque souvenir est ancré au plus profond de nous et sa voix, gravée à jamais dans nos cœurs. Nous avons eu la chance indescriptible d'avoir été dans sa vie et son départ laissera un vide immense au sein de notre jumelage.

Aujourd'hui les amis de Saint Vaast lui rendent un vibrant hommage. Avec tristesse et compassion nous vous présentons nos sincères condoléances et à DAVID et ses enfants nous témoignons notre soutien pour ce moment douloureux que nous partageons.

#### Messages reçus de PIP MORISSON

Lara CRONIN Fille aînée de Trévor CRONIN et de sa première épouse Corinna est décédée en avril 2025 des suites d'une longue et terriblement invalidante maladie ... La sclérose en plaques. Cette perte en tant que parents est ressentie par tous. Pour partager ce deuil, nous avons présenté nos condoléances à Trévor lors de leur visite du jumelage et observé une minute de silence.

Ce 5 juin 2025, Pip nous informe de la disparition, de TONY CORR. Tony est un des plus fidèle amis du jumelage. Il manquait rarement aux séjours en France et à Bridford. Sa gentillesse, son dynamisme, son art de vivre, son amour de la voile (il a parcouru les canaux de France, qu'il connaissait mieux que quiconque), nous a émerveillé et souvent donné lieu a de longues conversations.

Nous avons présenté nos condoléances à Ann et ses enfants,

# Hommage à nos amis de Bridford (2/2)



**David & Mary HOWEL** 



**Tony & Ann CORR** 

### Le Jumelage (1/8)

#### **DISCOURS DE PIP**

#### **Discours principal**

Bonsoir à tous pour cette 48<sup>e</sup> année de jumelage. Quel plaisir d'être ici et de revoir tant de visages familiers.

Nous vous transmettons un message de **David Howell** qui vous remercie pour vos aimables paroles suite au décès de Mary Howell. Nous avons célébré une cérémonie commémorative en notre église Saint Thomas de Becket et organisé une charmante réception à la salle des fêtes en compagnie de nombreux amis et membres de la famille.

J'étais enthousiaste à l'idée de fêter cette 48<sup>e</sup> année, car je pensais que nous pourrions passer à Douvres pour Calais. Je croyais qu'il y avait un fast-food célèbre... mais je me trompais. Il s'avère qu'il s'agit d'une statue d'Auguste Rodin, « Les Bourgeois de Calais » traduite bêtement en anglais par « **The Burghers of Calais** ». Quelle tromperie!

Je suis triste de ne pas avoir encore arrangé de mariage Saint Vaast/Bridford. Eh bien, cette année, nous avons une offre spéciale... **Leanne**! Elle adorerait ramener chez elle un jeune Français. Elle a un petit chien appelé « Degrau » (qui signifie « Non »). Elle est très sympathique et pourrait peut-être apprendre à cuisiner. N'hésitez pas à me voir plus tard pour discuter des modalités.

J'ai enfin terminé. Levons nos verres et trinquons à l'amitié durable et aux amis absents.

#### Main speech

Good evening everyone on this 48th year of our twinning friendship.

It is lovely to be here and see how many familiar faces.

We bring a message from **David Howell** who sends his thanks for your kind words concerning Mary Howell's passing. We held a memorial service in our church of St Thomas a Becket and held a delightful reception in the village hall with many friends and family members.

I became very excited this 48th year, because I thought we might come over via Dover to Calais. I believed there was a famous fast food restaurant... but I was mistaken. Turs out it is a statue by Auguste Rodin, 'Les Bourgeois de Calais' but foolishly translated into English as 'The Burghers of Calais'. How deceitful!

It is sad that I have yet not arranged a St Vaast/Bridford marriage. Well this year we have a special offer... **Leanne!** She would love to take home a young French man. She has a small dog called 'Degrau' (which means 'Non'). She's very personable and possibly could leanr to cook. Please see me afterwards to discuss terms.

Finally I'm done. Please raise your glasses and let us drink to « absent friends and lasting friendship ».

### Le Jumelage (2/8)

#### **DISCOURS D'ANTOINE**

Chers amis,

C'est avec une immense joie et profonde émotion que je prends la parole aujourd'hui pour célébrer un lien exceptionnel qui unit nos 2 villages depuis maintenant 48 ans. 48 ans presque un demi siècle d'échanges, de découvertes, de projet commun, de partages humains et culturels.

Ce jumelage n'est pas simplement un accord administratif : c'est une histoire vivante, faite de visages, de souvenirs, de génération qui ont grandi en apprenant à se connaître, à se respecter et à s'apprécier.

Depuis 1977, notre partenariat a su traverser les époques, les changements, les défis. Il a permis à nos jeunes de découvrir d'autres horizons, à nos associations de tisser des liens solides, et à nos habitants de grandir ensemble dans l'amitié et le respect.

En ce moment particulier de cette année, nous voudrions vous dire au combien nous sommes triste d'apprendre la disparation d'amis qui nous ont été chers et que nous ne pouvons honorer de notre présence lors de l'hommage qui leur est rendu. Mary pour son engagement, son dévouement, sa chaleur humaine, et sa participation à la vie du jumelage restera une figure emblématique qui ne cessera de nous inspirer.

Nous souhaitons également adresser nos plus sincères condoléances et toute notre solidarité à notre cher ami Trevor et à sa famille, suite à la disparation récent de sa fille Lara. En ces moments douloureux, sachez que toutes nos pensées vous accompagnent. Votre peine est partagée, votre chagrin profondément ressenti par chacun d'entre nous.

Le jumelage, ce ne sont pas seulement des villages qui s'unissent. Ce sont surtout des êtres humains, et dans ces instants là, nous formons une seule et même famille. Je vous propose maintenant d'observer un instant de recueillement en sa mémoire.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui, années après années, ont œuvré pour faire vivre ce jumelage : les bénévoles, les élus, et bien sûr les citoyens des 2 villages. Votre engagement est le socle sur lequel repose cette belle relation.

Alors que nous regardons vers l'avenir, renforcés par ce passé commun, je forme le vœu que notre amitié avec Bridford continue de prospérer, de se renouveler et de faire rêver les générations futurs.

Vive notre jumelage! Vive l'amitié entre nos deux villages!

### Le Jumelage (3/8)

#### **PLANNING DU WEEKEND**

#### Vendredi 02 Mai:

22h00 : Arrivée à Ouistreham

23h00: Rendez-vous à la Halte Randonneurs

pour répartition dans les familles

#### Samedi 03 Mai:

Matinée: Libre

13h00 : Rendez-vous à l'entrée du Parc Ornavik

Repas sur le site - Visite en immersion l'après-midi

19h00: Soirée à la salle des fêtes de Vendes

Animation musicale

Blind test

#### **Dimanche 04 Mai:**

Matinée: En famille

**12h30**: Restaurant le Père Tranquille à Bernières

Après-midi: Jeu de plage (volley/raquette/balade)

Soirée: En famille

#### **Lundi 05 Mai:**

Matinée: Libre

11h30: Rendez-vous à la Halte Randonneurs pour

un barbecue

14h00: Départ pour Ouistreham













# Le Jumelage (4/8)

# Visite du parc Ornavik

















# Le Jumelage (5/8)













# Le Jumelage (6/8)

# Soirée salle des fêtes de Vendes























# Le Jumelage (7/8)

# Journée à Bernières



















# Le Jumelage (8/8)

### Soirée en famille







Dernier repas avant le départ pour Ouistreham





# Commémoration 8 Mai 1945 (1/7)

### INVITATION



### **CEREMONIE**

# COMMEMORATION DU 8 MAI 1945 80 ANS

La municipalité de Saint VAAST SUR SEULLES a le plaisir de vous convier à la cérémonie le Dimanche 11 Mai 2025 à 11h 30

Rassemblement :

Parking de la Halte randonneurs à 11h15

A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié sera offert sous la halte randonneurs

> Le Maire André MARIE

# Commémoration 8 Mai 1945 (2/7)

### **MESSAGE OFFICIEL DU 8 MAI**

### MESSAGE

de Monsieur Sébastien LECORNU, ministre des Armées

et de Madame Patricia MIRALLES, ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants

à l'occasion du 80ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

Le 8 mai 1945, quand la nouvelle de la Victoire parvint à Paris, le général de Gaulle qui incarnait la voix de la France libre et combattante adressa ces mots à la Nation: « Tandis que les rayons de la Gloire font une fois de plus resplendir nos drapeaux, la patrie porte sa pensée et son amour d'abord vers ceux qui sont morts pour elle, ensuite vers ceux qui ont, pour son service, tant combattu et tant souffert! Pas un effort de ses soldats, de ses marins, de ses aviateurs, pas un acte de courage ou d'abnégation de ses fils et de ses filles, pas une souffrance de ses hommes et de ses femmes prisonniers, pas un deuil, pas un sacrifice, pas une larme, n'auront donc été perdus!»

Le sacrifice pour la Victoire avait été immense. Aux soldats morts, blessés, prisonniers; aux résistants foudroyés ou torturés, s'ajoutaient les civils assassinés et déportés, en particulier les Juifs morts dans la Shoah, ainsi que les champs de ruines laissés par les durs combats de la Libération. La France était meurtrie, mais un peuple entier avait survécu à l'une des pires épreuves de son Histoire grâce au soutien de ses alliés.

Le 8 mai 1945, à l'heure de la capitulation allemande qui allait bientôt être celle de la découverte de l'ampleur des crimes nazis, l'heure était aussi déjà à la reconstruction, pour que jamais ne se reproduisent les erreurs de 1940 et pour que la France renoue avec sa grandeur. C'est dans l'épreuve que se forgent les grandes Nations, et le 8 mai 1945 la France décidait de se choisir un grand destin.

# Commémoration 8 Mai 1945 (3/7)

### **MESSAGE OFFICIEL DU 8 MAI (suite)**

Dans l'effervescence de la Victoire et pour faire écho aux immenses sacrifices consentis pendant les années de guerre, les Françaises et les Français reprenaient confiance en eux-mêmes. Ils choisissaient de redonner au pays son indépendance, sa puissance et sa prospérité dans un monde où tous les équilibres se redessinaient autour de deux grandes puissances.

Cette ambition a permis de construire un modèle français qui fait notre grandeur et notre fierté dans les domaines militaires, sociaux, scientifiques, industriels, économiques et culturels. Aujourd'hui, nous jouissons encore de cet héritage de la Libération, des choix courageux de nos grands anciens. Pardelà les clivages, ils ont su porter le pays vers le meilleur de lui-même.

Alors que le cycle des commémorations du 80ème anniversaire de la Libération se termine, dans un monde où les menaces se multiplient, où des menaces anciennes planent à nouveau sur le pays. Alors que les rapports de force internationaux se reconfigurent, souvenons-nous des sacrifices qu'une génération entière de Françaises et de Français a acceptés pour libérer le pays, pour le reconstruire et pour nous donner les moyens de notre souveraineté.

Vive la République!

Et vive la France!

# Commémoration 8 Mai 1945 (4/7)

### **DISCOURS DU MAIRE**

Madame et Monsieur Les conseillers Départementaux

Mesdames et Messieurs les Maires de Bucéels, Hottot les bagues, Tilly sur Seulles, Juvigny sur Seulles,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le Président de l'UNC,

Monsieur le Représentant de la gendarmerie de Tilly sur Seulles,

Madame et Messieurs les Porte-Drapeaux,

Chers amis,

Tous d'abord à vous tous je vous adresse mes plus vifs remerciements pour votre présence à SAINT VAAST en ce jour de commémoration de la capitulation ALLEMANDE.

Nous sommes aujourd'hui rassemblés pour commémorer, comme tous les ans, l'anniversaire de la victoire des Alliés, et rendre hommage aux victimes de ces terribles années de guerre, l'une des plus meurtrières de l'histoire de l'humanité. En ce jour symbolique, nous rendons hommage à celles et ceux qui ont combattu et sont morts au nom de la liberté, mais aussi à toutes les victimes de cette tragédie sans équivalent, et perpétuons leur souvenir.

Nous devons nous rappeler que le monde dans lequel nous avons vécu depuis, n'aura été possible que grâce à cette victoire de la liberté contre de véritables démons , avec tous les sacrifices qui l'ont permis.

A notre génération aujourd'hui, il appartient, et c'est impératif, de continuer à ne pas laisser un nouveau dictateur nous conduire à de mêmes drames... sinon pires du fait de l'existence de l'arme atomique.

C'est pour la mémoire de tous les soldats des pays alliés, de tous les résistants de France, de tous les réfractaires, de toutes les victimes civiles et déportées, qu'il est de notre devoir de continuer le combat pour la liberté, pour la paix.

Contre toutes formes d'intolérances, contre la guerre, contre le terrorisme, sont d'autant d'obligations pour être fidèle à la mémoire de ceux au nom desquels nous nous sommes recueillis ce matin devant les deux monuments aux morts. Que toutes celles et tous ceux qui sont morts pour la patrie reposent en paix avec l'expression individuelle et collective de notre reconnaissance pour ce qu'ils ont fait pour nous, pour les leçons qu'ils nous ont laissées que nous devons respecter et surtout suivre en cette année 2025.

# Commémoration 8 Mai 1945 (5/7)

### **COMMUNIQUE**

### COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

### 80ème anniversaire

### les derniers jours de la Seconde Guerre mondiale en Europe

29 avril 1945

« Mon épouse et moi-même, afin d'échapper à l'infamie de la destitution ou de la capitulation, optons pour la mort. Notre désir est d'être incinérés là où j'ai effectué la plus grande partie de mon travail quotidien pendant les douze années passées au service de mon peuple. »

Dans son testament privé, Adolf Hitler exprime ses dernières volontés. Il dicte ensuite son testament politique, dans lequel il renvoie le « traître » Hermann Goering et choisit l'amiral Karl Dönitz, commandant en chef de la Kriegsmarine, pour lui succéder.

30 avril

Dans la nuit, Hitler épouse Eva Braun au cours d'une cérémonie vite expédiée. Leurs témoins : Martin Bormann et Joseph Goebbels. Les Soviétiques sont à quelques centaines de mètres seulement du bunker dans lequel le führer se terre depuis la mi-janvier.

Ce dernier est bien décidé à ne pas finir comme Benito Mussolini, dont le corps a été livré en pâture à la foule en colère, 2 jours auparavant. Le sien sera donc brûlé, conformément à ses ultimes directives. En début d'après-midi, il se retire dans sa chambre avec sa femme. Hitler se tire une balle dans la tempe, tandis qu'Eva Braun avale une capsule de cyanure. Son aide de camp déverse ensuite de l'essence sur les cadavres, avant d'y mettre le feu.

2 mai

Les Soviétiques s'emparent de Berlin. Conformément aux accords de Yalta, les troupes américaines arrêtent leur progression sur le front Ouest et laissent les Russes prendre possession de la capitale allemande. Vers 15h, un premier soldat de l'Armée rouge pénètre dans le bunker d'Hitler.

7 mai

A 2h41 du matin, dans la ville de Reims (Marne), le général Alfred Jodl signe la capitulation sans condition de l'Allemagne.

# Commémoration 8 Mai 1945 (6/7)

### **COMMUNIQUE** (suite)

« Le Haut Commandement allemand donnera immédiatement l'ordre à toutes les autorités militaires terrestres, navales et aériennes sous contrôle allemand, de cesser toutes les opérations actives à 23h01, le 8 mai. »

Dans le camp allié, le chef d'état-major du général Eisenhower, accompagné du général soviétique Ivan Sousloparov, signent l'acte de capitulation au nom des vainqueurs. Tout comme le général français François Sevez, chef d'état-major du général de Gaulle, invité à apposer sa signature en qualité de simple témoin.

### 8 mai

Joseph Staline n'est cependant pas satisfait des conditions dans lesquelles l'acte de capitulation a été signé en France. Il demande une nouvelle ratification, cette fois-ci en zone d'occupation soviétique, au cœur du IIIe Reich. Ce sera Berlin.

La signature se déroule sous la présidence du maréchal Joukov, pour les Soviétiques. La France est quant à elle représentée par le chef de la 1re armée française : le général de Lattre de Tassigny. Le maréchal Wilhelm Keitel, chef d'état-major de la Wehrmacht, se charge de la signature côté allemand.

Si la ratification de l'acte de capitulation est effective le 8 mai peu avant minuit, heure d'Europe occidentale, elle n'est enregistrée qu'à 01h01 en Union Soviétique. La victoire de la « Grande Guerre patriotique » se commémore ainsi le 9 mai en Russie.

# Commémoration 8 Mai 1945 (7/7)

### **LA CEREMONIE**













# Remise de diplôme

# « Ensemble maintenant, plus fort demain »

Remise de Diplôme aux cadets de la gendarmerie avec la participation du Somme Battlefield Pipe Band au jardin du souvenir, sur la falaise d'Arromanches (près du cinéma circulaire).

Pour marquer leur engagement et la fin de la session, un diplôme a été remis aux 40 jeunes cadets par le préfet et les élus locaux (députés, Maires). Le cadre du « Mémorial Royal Engeneers » et plus particulièrement « ARROMANCHES », a été retenu pour la cérémonie de clôture de la Cinquième promotion des Cadets de gendarmerie, qui s'est déroulée le 7 juin 2025.

Tout au long de l'année scolaire, au rythme d'un jour par mois, ces 40 jeunes, âgés de 15 à 18 ans, ont découvert la Gendarmerie nationale, ses missions, son organisation, ses unités, et effectueront des actions d'intérêt général avec leurs encadrants gendarmes d'actives et réservistes opérationnels et citoyens.

J'ai été particulièrement fier d'assister à cette remise de Diplôme à un jeune de St Vaast, en la personne **d'Enzo**, et de sa famille.

Je le félicite de cet engagement volontaire : « ENZO tu as franchi une étape importante de la vie, mais beaucoup d'autres t'attendent. N'oublie pas que les examens de la vie ne finissent jamais et qu'il est important d'être toujours préparé pour les affronter. Félicitations et meilleurs vœux pour l'avenir ! »

A noter que depuis la création du SNU St Vaast peut s'enorgueillir d'avoir eu 2 candidats : **Edgar** et **Enzo**. Bravo pour cet engagement!









# Les associations

Cette année, l'assemblée générale s'est déroulée le Lundi 3 Mars à 19h30 au foyer Vadastin. Pour avoir un maximum de participants, une invitation a été distribuée, dans les boites aux lettres, un mois avant.

Lors de cette assemblée, le bilan de l'exercice précédent a été validé par l'ensemble des personnes présentes.

Le bureau a ensuite été élu en fonction des personnes souhaitant se retirer et celles souhaitant intégrer le bureau. Ainsi, Antoine COHIER a été élu Président, Loïc LE ROUESNIER a été élu Vice Président, Myriam LAVILLE a été élue Trésorière, Caroline AGNES a été élue Secrétaire et Yves DE QUATREBARBES a été élu Vice Secrétaire.

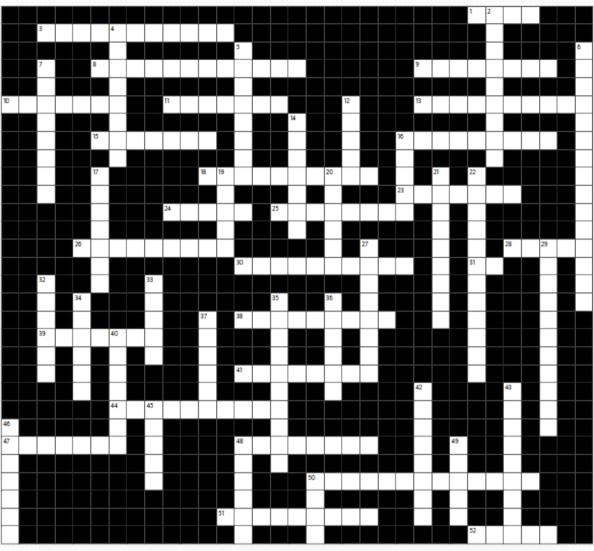
Ensuite, les participants ont choisi les activités et leur dates. Le jumelage a eu lieu le weekend du 3 Mai comme présenté précédemment. Le méchoui aura lieu le Dimanche 29 Juin. Le VTT aura normalement lieu le Dimanche 21 Septembre. L'arbre de Noël et le repas des Ainés auront lieu respectivement le Samedi 13 et Dimanche 14 Décembre.

L'ensemble de l'équipe compte sur vos présences afin de faire perdurer les activités de l'association permettant de garder une commune dynamique et permettant également d'aider à avoir une convivialité au sein de l'association et plus largement au sein de la commune.

Pour information, le foyer reste ouvert aux habitants de la commune avec des permanences régulières où les générations interagissent soit à travers les jeux (belote, scrabble, baby...) ou autour d'un verre à discuter.

Il n'est pas rare d'avoir en même temps des jeunes enfants (4-5 ans) avec des « moins jeunes » environ 70 ans qui jouent ou discutent durant la soirée.

Toute personne voulant intégrée l'équipe pour aider à organiser et mettre en place les différentes activités est la bienvenue. Le mot d'ordre est entraide et convivialité.



- 1 Il peut être naturel, zoologique ou d'attractions
- 3 Secteur d'activité vital pour notre alimentation
- 8 Le locataire lui doit un loyer
- 9 On la reçoit soit dans le sport soit pour service rendu à la nation
- 10 on la retrouve souvent à l'école ou au méchoui de St Vaast
- 11 Ils nous représentent à l'Assemblée Nationale
- 13 Insecte à pois
- 15 Le toit y converge
- 16 Saison où la flore et la faune se réveille
- 18 Formation et épanouissement des fleurs
- 23 Il a un pouvoir apaisant
- 24 On peut y bronzer, jouer ou se balader
- 25 Chanson d'éveil pour les enfants
- 26 Elles sont gênantes en particulier à la saison des foins
- 28 Elle chauffe pendant les soldes
- 30 Il faut un permis pour cela
- 31 Ancienne gamme musicale
- 38 Préparation culinaire particulièrement appréciée en été
- 39 Spécialité bretonne à base de farine de blé noir
- 41 Survient principalement l'été
- 44 Cette côte est appréciée des surfeurs
- 47 L'Orne en est une.
- 48 Il paraît deux fois par an à St Vaast
- 50 Son compte est validé lors de la préparation du budget
- 51 Le service national l'est
- 52 Le Maire les présentent en début d'année

2 Ses feux sont tirés le 14 Juillet

4 Il est étudiant à Caen

- 5 Elle ressort lorsque l'on fait du carrelage
- 6 ils sont nécessaires pour maintenir les infrastructures de la commune
- 7 St Vaast en a un avec Bridford
- 12 Il peut servir à la plage venu de Polynésie
- 14 Il fait partie des "4 Rois Normands"
- 16 Ingrédient principal pour faire le calva
- 17 Ensemble formé par les parents et leurs enfants
- 19 Il a sa propre fée
- 20 Composant nécessaire pour écouter un vinyle
- 21 Elle peut être réalisée à l'intérieure ou à l'extérieure
- 22 On a fêté ses 80 ans cette année.
- 27 Petite chèvre familière
- 29 Permet de connaître la démographie d'une commune
- 32 Il est primordial pour une commune qu'il soit bien tenu
- 33 Le meilleur ami de l'homme
- 34 Il est nécessaire pour un teint bronzé
- 35 Elle annonce l'arrivée du printemps
- 36 Ville étape du Tour de France
- 37 Sans lui aucune chance d'arrivée
- 40 Perturbation atmosphérique
- 42 les enfants la préparent pour la fin de l'école
- 43 Ce plan local peut-être communal ou intercommunal
- 45 Petit génie malicieux
- 46 On l'utilise pour faire des caillebottes
- 48 Maillot de bain 2 pièces
- 49 Avec elle la plage grandit et rétrécie
- 50 L'aigle s'y repose

# Le Conseil Municipal vous souhaite de Bonnes Vacances !!!



